



Éditorial

La pandémie SARS-COV-2 (COVID-19) n'épargne pas notre commune.

Ce numéro de Schwin-Info devait paraître fin mars, après les élections municipales.

La trame était prête, le scrutin du 15 mars avait permis l'élection du nouveau conseil municipal.

Les convocations pour la séance d'installation étaient déjà envoyées lorsque l'état d'urgence a été décrété.

Cette situation a profondément modifié notre quotidien. Plus particulièrement nos modes de vie.

Neuf semaines plus tard, le déconfinement approche, mais rien n'est encore gagné.

En Alsace, nous devons rester particulièrement prudents, tant ce virus a mis à mal notre système de santé.

Le Maire
Xavier ULRICH

COVID-19

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

Depuis quelques semaines notre vocabulaire s'est enrichi de mots que nous n'aurions jamais voulu prononcer.

Nous pensons que les prises en compte, en 2019, des urgences climatiques, pourraient changer le paradigme. Mais à aucun moment, nous imaginions que ce serait bien plus dramatique avec l'apparition d'un nouveau virus qui, circulant à grande vitesse, du fait de la mondialisation, engendrerait pareille pandémie mondiale.

En début d'année, les images nous provenant de Chine paraissaient lointaines, et personne n'imaginait la vitesse de propagation, ni l'extrême gravité de ce virus.

Malgré les alertes, le Gouvernement a maintenu les élections municipales. Dans notre commune, l'enjeu était mineur avec une seule liste. Le bureau de vote se prêtait facilement au respect des gestes barrières. Le flux continu, avec des points d'eau à l'entrée et à la sortie, la mise à disposition de gel hydroalcoolique et surtout le respect des consignes sanitaires par les électeurs, ont permis de minimiser le risque.

À ce jour, l'élection semble validée. Mais n'étant pas encore installé, le nouveau conseil ne peut siéger. C'est l'ancien qui reste en place. La loi d'urgence sanitaire donne un pouvoir accru au maire pour gérer les dossiers en cours.

Ce sont donc principalement le maire et ses adjoints qui assurent depuis cette date la gestion courante. Les conseillers, anciens et nouveaux participent aux différentes opérations et sont informés des décisions prises.

La situation actuelle et les décisions pour les prochaines semaines sont reprises dans ce bulletin.

Nous comptons sur votre esprit civique pour arrêter cette épidémie dans notre pays, le plus rapidement possible.

Plans de Continuité d'Activité (PCA)

Tous les services publics ont mis en œuvre leur PCA. C'est ainsi, que malgré la loi d'urgence sanitaire qui a décrété le confinement de la population pour freiner la propagation du virus, ils sont tous assurés. Services de santé, sécurité civile, eau potable, électricité, ordures ménagères, assainissement, courrier postal, téléphone, internet, état civil, ... Certains sont en mode dégradé avec allongement des délais. Ci-dessous les principales mesures.

Activités communales

Nous avons commencé à élaborer le PCA communal dès le 16 mars.

- La mairie assure l'accueil téléphonique, tous les jours, de 8h à 12h. Les mails sont lus aux heures de bureau. L'accueil physique se fait sur rendez-vous. Les employés sont partiellement en télétravail. Cette organisation sera maintenue jusqu'à fin août.
- Les ouvriers municipaux ont assuré les services essentiels. À compter du 11 mai, ils reprendront plus largement l'entretien des espaces verts, dans la limite des restrictions que pourraient imposer les règles de déconfinement, en fonction de la couleur verte ou rouge du département. *Cette année, l'herbe poussera un peu plus haut et la coupe au carré des haies ne sera pas pour tout de suite.*
- Le personnel d'entretien assure le nettoyage des locaux municipaux et des écoles, en fonction de leur utilisation.
- L'information évolutive est consultable sur notre site Internet <https://schwindratzheim.payszorn.com> et notre page Facebook
- La bibliothèque, dont le fonctionnement est assuré par des bénévoles, est fermée depuis le 14 mars. Les modalités de réouverture ne sont pas encore connues. Les lecteurs inscrits seront informés par courriel.
- Les autres Établissements Recevant du Public (ERP), appartenant à la commune, sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Cette disposition évoluera avec les réglementations nationales ou préfectorales. Une seule exception a été accordée à l'association des donneurs de sang bénévoles pour leur collecte du 13 mai qui se déroulera exceptionnellement à la salle polyvalente, pour respecter la distanciation physique.
- L'Agence postale est fermée jusqu'à mi-septembre pour cause de congé de maternité.

Dès la 1^{ère} semaine, nous avons mis en œuvre l'annexe concernant les personnes fragiles de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elles ont été contactées individuellement. Les personnes qui veulent figurer sur cette liste de notre PCS peuvent en faire la demande en mairie.

Nous avons envoyé un courrier à tous les habitants de plus de 70 ans pour une information spécifique car ce virus affecte plus durement les personnes âgées. Les conseillers municipaux se sont assurés que ces 278 personnes étaient autonomes ou avaient un environnement familial ou de voisinage solidaire. C'est le cas de la très grande majorité. Pour les autres, Intermarché nous a proposé un système de courses assuré par les conseillers municipaux dont les modalités ont été précisées dans ce courrier.

Activités Intercommunales

Le PCA de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn reprend sensiblement les mêmes dispositions avec accueil téléphonique. Toutes les informations sont sur le site <https://www.payszorn.com>

- La piscine est fermée jusqu'à nouvel ordre
- Le service de ramassage des ordures ménagères est assuré
- Les déchetteries étaient fermées jusqu'au 4 mai. Elles sont, à nouveau, ouvertes progressivement avec prise de rendez-vous au 03 88 91 96 58
- La halte fluviale est fermée jusqu'au 29 mai
- Les services assurés par les différents organismes à la Maison du Pays sont fermés ou en télétravail. Les réouvertures seront progressives. Il est impératif d'appeler avant de s'y rendre.
- La réouverture des écoles est en suspens de décision (voir page 3)
- Le périscolaire fonctionnera en effectif d'accueil réduit en parallèle des écoles.
- L'Animation Jeunesse reprendra ses activités au collège lors de sa réouverture et cet été, selon les modalités à préciser par le Gouvernement. Les inscriptions, sous réserve, seront possibles par internet.

La phase de déconfinement

À compter du 11 mai, la France devrait être en phase de déconfinement. En page 4, les principales mesures qui devraient être mises en œuvre dans cette phase.

Le **conditionnel** s'impose ! Les mesures seraient différentes d'un département classé vert à des départements classés rouges. Dans ces derniers, hormis la fermeture des parcs et celle des collèges, les préfets de département pourraient prendre des arrêtés spécifiques. Nous vous invitons à vous renseigner régulièrement sur les sites officiels ou en appelant la mairie.

Les masques

Tout le monde sait maintenant qu'ils sont de différents types. À différentes périodes, en fonction des disponibilités, les conseils de leur utilisation ont évolué. Des promesses de pouvoir disposer de masques ont été faites à différentes reprises, sous diverses formes.

- Des couturières bénévoles ont fabriqué leurs propres masques qu'elles ont mis à disposition. La commune a facilité la mise en relation. Mais, en l'absence de normes précises, elle ne peut pas en assumer la distribution.
- Des masques chirurgicaux seront mis à disposition, en fonction des livraisons et des modalités demandées, par les organismes ou collectivités qui nous les fourniront.
- Les 2 masques "grand public" par habitant, commandés par le Conseil Départemental, avec les intercommunalités et les communes en vue du déconfinement, initialement prévus pour le 11 mai, arriveraient progressivement d'ici la fin du mois. La municipalité organisera la distribution en fonction du nombre, et des priorités retenues par les collectivités. L'information sera diffusée dès que nous en aurons connaissance.

La réouverture des écoles

Ce sujet est très sensible et les informations sont autant attendues par les parents que par les enseignants. La compétence a été transférée à la Communauté de Communes qui souhaite une harmonisation sur son territoire, tenant compte des réalités de chaque école.

Le protocole sanitaire a été rendu public le 3 mai. Il est extrêmement contraignant.

Les élus concernés, le maire pour notre commune, se sont réunis ce lundi 4 mai pour en examiner la faisabilité. Par manque d'informations plus précises, ils ont reporté leur décision à la fin de la semaine, sachant que l'académie envisagerait :

- La pré-rentrée des enseignants les 11&12 mai.
- Une reprise des CM2 à effectif réduit les 14&15 et 18&19 mai dans la limite de 15 élèves, par alternance si nécessaire.
- Une reprise des CP, voire de CE1, la semaine à partir du 25 mai.
- Les autres classes élémentaires, progressivement à partir du 2 juin.
- A partir de juin, la question des élèves de Grande Section de maternelle sera étudiée.
- Les autres maternelles ne rentreraient qu'en septembre.

Les modalités de mise en application du protocole sanitaire seront examinées conjointement entre la municipalité, les enseignants et les représentants des parents d'élèves. Les directeurs des écoles communiqueront les évolutions directement aux parents. Il est rappelé que la décision d'envoyer leurs enfants, à l'école, reste aux parents.

Les parents qui n'ont pas de solution de garde sont invités à s'inscrire sur le site de la CAF <https://mon-enfant.fr/>

Nous sommes conscients que ces informations peuvent paraître insuffisantes. Mais les évolutions quotidiennes, indépendantes de notre fait, nous obligent à la plus grande prudence.

N'hésitez-pas à retourner régulièrement sur notre site internet ou à vous abonner à notre page facebook, pour connaître les évolutions de ces règles.

En toutes circonstances, merci de respecter les gestes barrières et la distanciation physique !

Le déconfinement de A à Z

| | | | |
|--|---|---|--|
| Bars | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. | Musées (grands) | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. |
| Bibliothèques | Réouverture le 11 mai. | Parcs et jardins | Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts". |
| Cafés | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. | Plages | Restent fermées. Décision pour le 2 juin. |
| Centres commerciaux (> 40 000 m²) | Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet. | Rassemblements | Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum. |
| Cérémonies religieuses | Pas avant le 2 juin. | Restaurants | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. |
| Cérémonies d'inhumation | Déjà possibles, limitées à 20 personnes. | Salles de concert | Restent fermées. Décision pour le 2 juin. |
| Chômage partiel | Prolongé jusqu'au 1er juin. | Salles des fêtes/polyvalentes | Restent fermées. Décision pour le 2 juin. |
| Cimetières | Ouverture au public le 11 mai. | Sport (individuel en plein air) | Autorisé le 11 mai. |
| Cinémas | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. | Sport (lieux couverts, collectifs et de contact) | Restent interdits, décision le 2 juin. |
| Collèges | Réouverture progressive à partir du 18 mai. | Sport (compétitions professionnelles) | Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt. |
| Commerces | Réouverture le 11 mai | Taxis | Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas. |
| Crèches | Réouverture le 11 mai. | Théâtres | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. |
| Écoles élémentaires | Réouverture le 11 mai. | Transports scolaires | Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires. |
| Festivals | Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre. | Transports (locaux) | Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires. |
| Grands événements | Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre. | Transports (> 100 km) | Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. |
| Lieux de culte | Déjà autorisés. | Universités | Fermées jusqu'en septembre. |
| Lycées | Restent fermés. Décision pour le 2 juin. | Vacances (organisation) | Décision pour le 2 juin. |
| Marchés | Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet. | VTC | Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas. |
| Mariages | Reportés sauf urgence. | | |
| Maternelles | Réouverture le 11 mai. | | |
| Médiathèques | Réouverture le 11 mai. | | |
| Musées (petits) | Réouverture le 11 mai. | | |